

Suivi des crédits aux entreprises à Saint-Pierre-et-Miquelon au 31 décembre 2016

L'encours global de crédits aux entreprises au 31 décembre 2016 s'élève à 61,7 millions d'euros, dont 44,5 millions de crédits mobilisés et 17,3 millions de crédits mobilisables. Le volume annuel total des financements s'accroît nettement (+8,7 %). Cette évolution est attribuable au rebond des crédits mobilisés (+12,7 % contre -5,5 % en 2015), tandis que les crédits mobilisables enregistrent une légère baisse (-0,5 %), après une forte croissance en 2015 (+19,5 %).

Les financements s'orientent principalement à destination des secteurs de l'immobilier (29,2 %), de la construction (26,8 %) et du commerce (17,9 %). Ces derniers représentent près des trois quarts des crédits octroyés confirmant ainsi la répartition sectorielle qui se dégage depuis plusieurs années. En revanche, les activités financières et d'assurance voient leur part dans l'encours total se réduire fortement (-8,5 points à 0,3 %) au profit du secteur des transports (+7,0 points à 13,5 %). Le reste des financements concerne principalement les activités de l'industrie (4,3 %) et de soutien aux entreprises (4,1 %).

La nette progression des crédits aux entreprises en 2016 est principalement attribuable à la hausse des encours du secteur de la construction (+18,6 %), du commerce (+25,2 %) et de l'immobilier (+6,6 %). À l'inverse, l'encours des activités financières et d'assurance diminue très nettement (-96,3 %) au bénéfice du secteur des transports (+125,4 %)¹. À l'exception de l'hébergement et de la restauration (-10,1 %) et de l'information et communication (-13,3 %), l'ensemble des autres secteurs enregistre une progression de leur encours.

La répartition des crédits mobilisés entre les différentes catégories d'entreprises demeure concentrée sur les TPE et PME (51,6 % du total), bien que leur part s'inscrive en baisse depuis deux ans (-5,5 points en 2015 et 2016). Cette évolution s'explique par le repli de l'encours des TPE (-25,3 %). À l'inverse, les PME connaissent une nette augmentation de leur encours en 2016 (+12,6 %), en raison de la progression des crédits consentis à court (+4,9 %) et moyen/long terme (+15,5 %).

La part des sociétés d'activités immobilières s'inscrit en hausse (+2,5 points), pour s'établir à 45,0 %. L'encours de ces dernières progresse de manière continue depuis 2012 et voit son rythme de croissance se renforcer en 2016 (+19,5 % après +10,6 % l'année passée), pour s'établir à 20,0 millions d'euros en fin d'année.

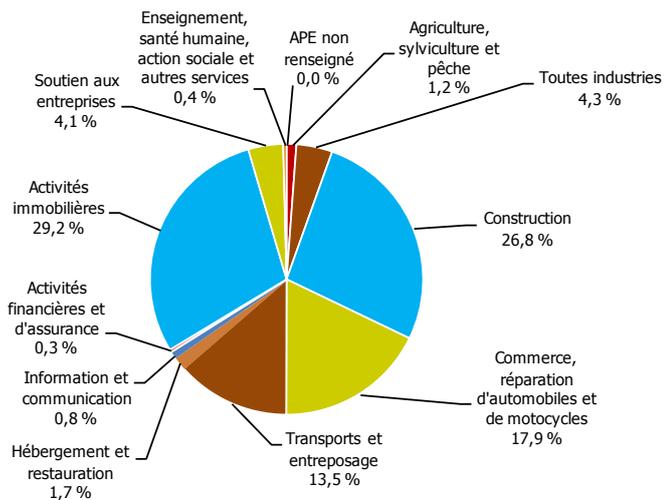
¹ Ces variations sont attribuables à une opération de vente/acquisition de bien entre des contreparties appartenant à chacun de ces deux secteurs.

Avertissement : Les informations utilisées dans la présente note, issues du Service Central des Risques (SCR), ne sont pas directement comparables avec les données de la publication « Évolutions monétaires » dans la mesure où les périmètres de déclarations diffèrent (notamment sur les seuils déclaratifs, la prise en compte des encours douteux). La méthodologie retenue est détaillée en page 5.

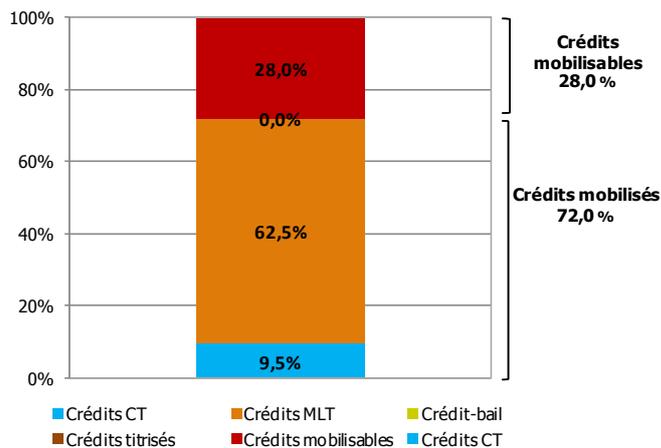
LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Crédits mobilisés			Crédits mobilisables			Crédits mobilisés et mobilisables		
	Encours	Glissement annuel	Répartition	Encours	Glissement annuel	Répartition	Encours	Glissement annuel	Répartition
Agriculture, sylviculture et pêche	0,4	-30,9 %	1,0 %	0,3	316,9 %	1,6 %	0,7	1,1 %	1,2 %
Toutes industries	1,9	-14,2 %	4,2 %	0,7	81,3 %	4,3 %	2,6	0,9 %	4,3 %
<i>dont industrie manufacturière</i>	0,6	37,0 %	1,3 %	0,2	-38,1 %	0,9 %	0,7	8,3 %	1,2 %
Construction	6,4	71,8 %	14,4 %	10,1	-0,8 %	58,6 %	16,5	18,6 %	26,8 %
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	5,3	14,3 %	12,0 %	5,7	37,4 %	32,9 %	11,0	25,2 %	17,9 %
Transports et entreposage	8,3	261,3 %	18,7 %	0,0	-98,2 %	0,1 %	8,3	125,4 %	13,5 %
Hébergement et restauration	0,9	-10,5 %	2,1 %	0,1	-6,4 %	0,6 %	1,0	-10,1 %	1,7 %
Information et communication	0,2	6,5 %	0,5 %	0,2	-26,0 %	1,4 %	0,5	-13,3 %	0,8 %
Activités financières et d'assurance	0,1	-97,1 %	0,3 %	0,0	0,0 %	0,2 %	0,2	-96,3 %	0,3 %
Activités immobilières	18,0	7,4 %	40,5 %	0,0	-86,5 %	0,1 %	18,0	6,6 %	29,2 %
Soutien aux entreprises	2,5	-10,2 %	5,7 %	0,0	-96,1 %	0,1 %	2,5	-23,5 %	4,1 %
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres services	0,2	86,9 %	0,5 %	0,0	0,0 %	0,0 %	0,2	86,9 %	0,4 %
APE non renseigné	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0 %
Total	44,5	12,7 %	100,0 %	17,3	-0,5 %	100,0 %	61,7	8,7 %	100,0 %

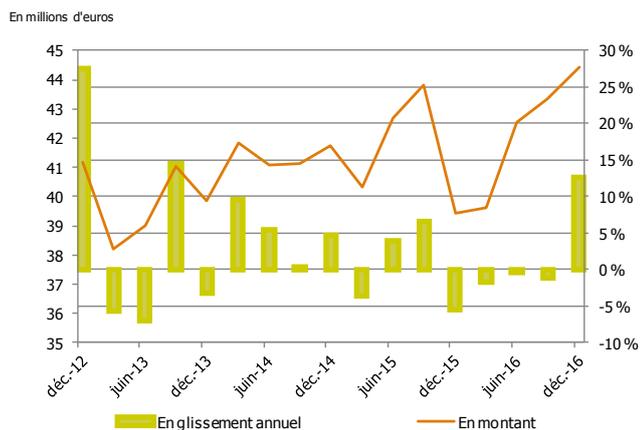
Répartition des crédits totaux par secteur d'activité



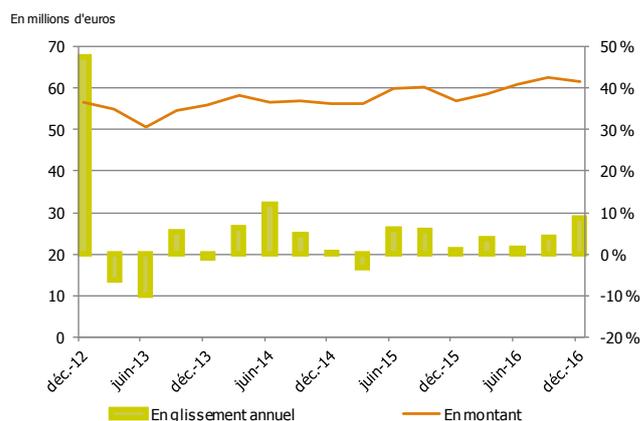
Répartition des crédits totaux par terme



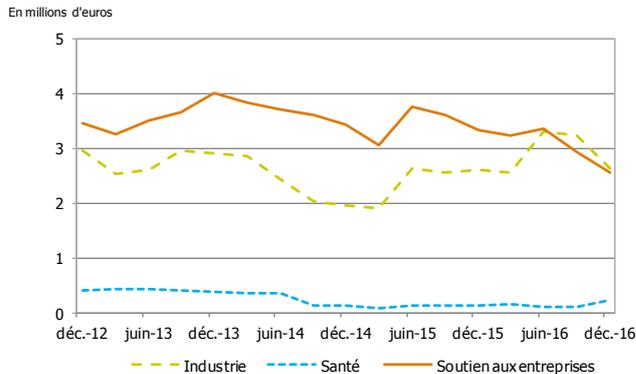
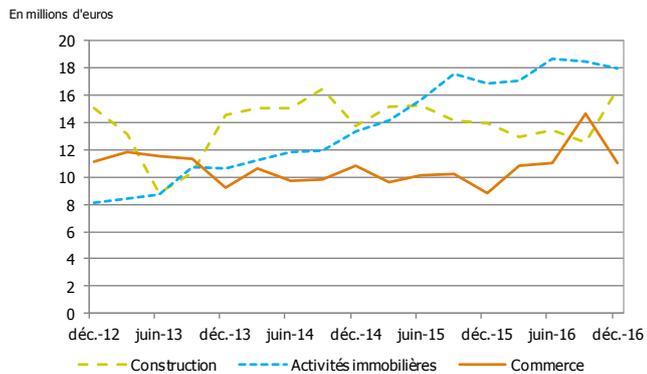
Évolution des crédits mobilisés



Évolution des crédits totaux



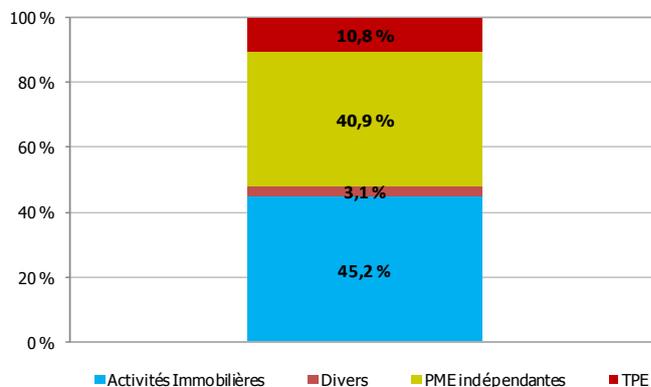
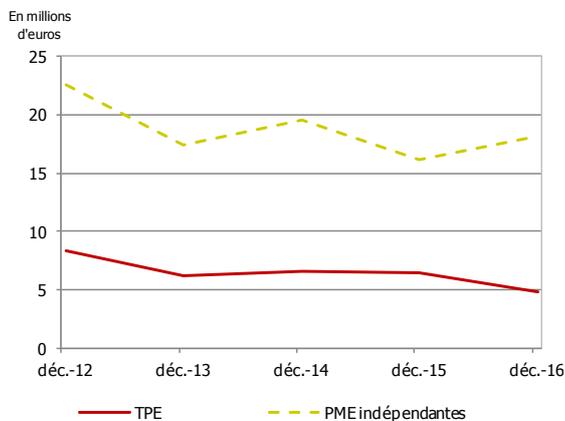
Évolution des crédits totaux dans les principaux secteurs d'activité



LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR TAILLE D'ENTREPRISES

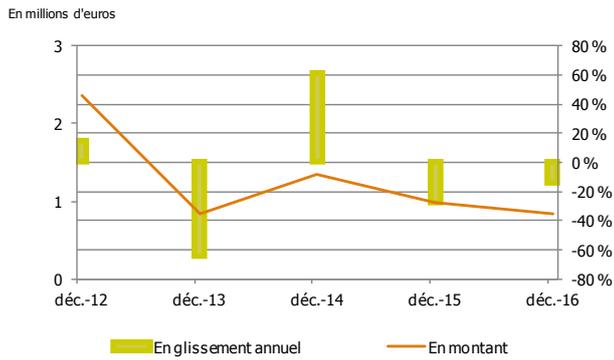
En millions d'euros	Nombre d'entreprises au 31/12/16	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	déc.-16	Glissement annuel
Crédits CT		-	-	-	-	-	-
Crédits MLT		-	-	-	-	-	-
Crédit-bail		-	-	-	-	-	-
Divers		-	-	-	-	-	-
Total GE		-	-	-	-	-	-
Crédits CT		8,3	5,5	5,3	4,4	4,6	4,9 %
<i>dont PME indépendantes</i>		8,3	5,5	5,3	4,4	4,6	4,9 %
Crédits MLT		14,2	11,9	14,3	11,7	13,5	15,5 %
<i>dont PME indépendantes</i>		14,2	11,9	14,3	11,7	13,5	15,5 %
Crédit-bail		-	-	-	-	-	-
<i>dont PME indépendantes</i>		-	-	-	-	-	-
Divers		-	-	-	-	-	-
Total PME	23	22,5	17,5	19,6	16,1	18,1	12,6 %
<i>dont PME indépendantes</i>	23	22,5	17,5	19,6	16,1	18,1	12,6 %
Crédits CT		2,4	0,8	1,3	1,0	0,8	-13,7 %
Crédits MLT		6,0	5,4	5,2	5,4	4,0	-27,4 %
Crédit-bail		-	-	-	-	-	-
Divers		-	-	-	-	-	-
Total TPE	54	8,3	6,2	6,5	6,4	4,8	-25,3 %
Holding et administrations d'entreprises	1	-	-	-	-	0,1	<i>ns</i>
Promotion et activités immobilières	75	9,1	14,5	15,1	16,8	20,0	19,5 %
Divers	20	1,2	1,7	0,5	0,2	1,4	650,0 %
TOTAL crédits mobilisés		41,2	39,8	41,7	39,5	44,5	12,7 %
Total crédits CT		12,5	7,3	6,9	5,6	5,9	5,5 %
Total crédits MLT		28,7	32,5	34,8	33,9	38,6	13,9 %
Total crédit-bail		-	-	-	-	-	-
Total crédits titrisés		-	-	-	-	-	-
TOTAL crédits mobilisables		15,4	16,2	14,5	17,4	17,3	-0,5 %
TOTAL	176	56,5	56,1	56,3	56,8	61,7	8,7 %

Évolution et répartition des crédits mobilisés par taille d'entreprises

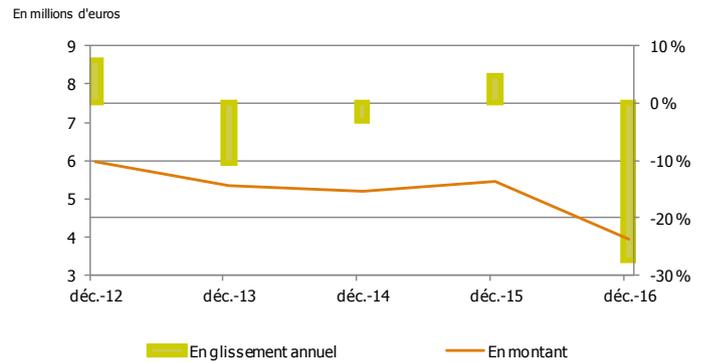


Évolution des crédits mobilisés des TPE par terme

TPE : évolution des crédits à court terme

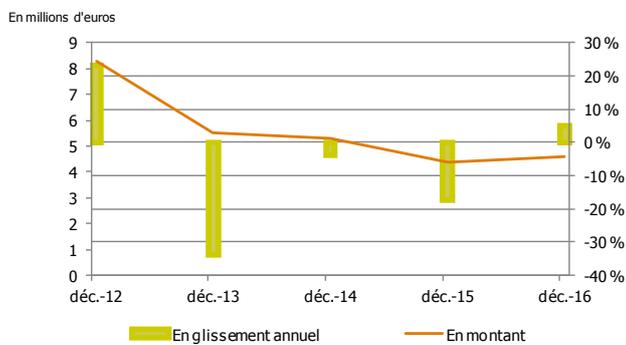


TPE : évolution des crédits à moyen et long terme

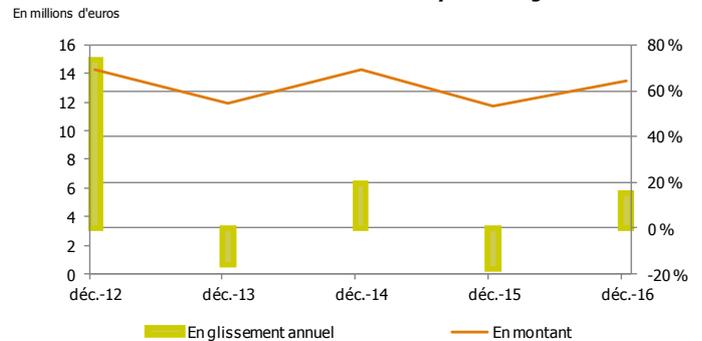


Évolution des crédits mobilisés des PME par terme

PME : évolution des crédits à court terme



PME : évolution des crédits à moyen et long terme



PRÉAMBULE

En application des dispositions du règlement n° 86-09 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) du 27 février 1986, le Service central des risques de la Banque de France (SCR) est chargé de centraliser mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par établissement, quels que soient le guichet ou la nature de déclaration, un seuil fixé par Instruction de la Banque de France. Ce seuil est actuellement fixé à 25 000 euros. Le régime de la centralisation des risques est applicable à tous les établissements de crédit ainsi qu'aux sociétés de financement et aux établissements de crédit spécialisés tels que définis dans le Code monétaire et financier. En tant qu'établissement à statut particulier, la Caisse des dépôts et consignations participe à la centralisation des risques dans les mêmes conditions qu'un établissement de crédit.

MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées sont établies à partir des déclarations des établissements de crédit au SCR. Les déclarations concernent les concours supérieurs à 25 000 euros accordés aux entreprises localisées dans les départements d'outre-mer (DOM) et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin (COM), quelle que soit la localisation de l'établissement de crédit qui a octroyé le crédit. Par conséquent, les concours accordés par les banques implantées dans les DOM et les COM précitées à des contreparties métropolitaines (ou étrangères) ne sont pas intégrés. En revanche, les risques portés par les établissements de crédit métropolitains sur des entreprises localisées dans les DOM et les COM précitées y figurent. À noter que depuis la centralisation de mars 2012, les modalités de déclarations des établissements de crédit ont été modifiées. Ce changement introduit une rupture des séries statistiques à compter de cette date, pour l'ensemble des entreprises.

Les déclarations portent sur les **crédits mobilisés** (comprenant les crédits à court terme, à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés) et les **crédits mobilisables** (partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi que la partie non disponible des crédits en compte d'affacturage). Elles intègrent les créances douteuses brutes, y compris pour la partie concernant les provisions.

Le périmètre retenu concerne les encours accordés aux sociétés non financières et aux entrepreneurs individuels, identifiés au travers de la catégorie juridique d'appartenance. Concernant les entrepreneurs individuels, seuls les encours professionnels sont déclarés.

Dans le cadre de la présente publication, les entreprises sont classées et regroupées par secteur d'activité à partir de leur code NAF (Nomenclature d'activités françaises). Il existe pour chaque secteur d'activité un référentiel permettant d'identifier les codes NAF appartenant au secteur concerné. Si aucune correspondance n'est trouvée entre le code NAF et le secteur d'activité alors la contrepartie est enregistrée dans la rubrique « APE non renseigné ».

Les entreprises sont également classées en plusieurs catégories selon leur taille : Grandes entreprises (GE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Très petites entreprises (TPE). Cette classification combine plusieurs critères : le niveau d'activité (soit le chiffre d'affaires hors taxes), représenté par la cote d'activité attribuée dans le cadre de l'exercice de cotation des entreprises par l'IEDOM, l'encours de crédits mobilisés et l'encours de crédits mobilisables. Les critères de répartition des entreprises par catégorie sont ceux arrêtés au 31 décembre de l'année N-1. Ainsi, par exemple, le suivi des crédits de l'exercice 2014 repose sur les critères arrêtés au 31 décembre 2013.

- Les **Grandes entreprises** (GE) : sont celles dont le niveau d'activité est supérieur ou égal à 50 millions d'euros au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité A, B ou C) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à des niveaux sectoriels (correspondant au plus fort endettement, calculé au niveau du 95^e centile), ou dont l'encours maximum de crédits mobilisables sur les 12 derniers mois dépasse 20 millions d'euros.
- Les **Petites et moyennes entreprises** (PME) : sont celles dont le niveau d'activité est compris entre 1,5 et 50 millions d'euros au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité D, E, F et G) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à 1 million d'euros. Parmi ces PME, on distingue les PME indépendantes et les PME appartenant à un groupe.
- Les **Très petites entreprises** (TPE) : sont celles dont le niveau d'activité est inférieur à 1,5 million d'euros, sous réserve que l'encours des crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) soit inférieur à 1 million d'euros et que le maximum de l'encours mobilisable ne dépasse pas 20 millions d'euros.

Enfin, cette classification par taille d'entreprises isole les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » en fonction de leur code NAF d'appartenance. À noter que les entreprises du secteur « activités immobilières » correspondent aux entreprises de la section L « activités immobilières » auxquelles sont ajoutées celles de la classe 4110 « promotions immobilières de bâtiments » (sous-catégorie de la section F « Construction »).